

Département de SAVOIE

Commune de MOTZ

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 juillet 2019

Le conseil municipal s'est réuni le 24 juillet 2019 à 19 heures, en séance ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier BERTHET, Maire.

Etaient présents : Marie Thérèse DEJEY, Laurent DEJEY, Brigitte BIANCHI, Olivier BERTHET, Olivier MORELLE, Yoann RUDKIEWICZ, Virginie NEYRET,

Etait absent excusé : Daniel CLERC (pouvoir à Virginie NEYRET).

Monsieur Yoann RUDKIEWICZ est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Convention de sortie du SIVSC (Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne).

Marie-Thérèse DEJEY présente le projet de convention précisant les conséquences de la sortie de la commune de Motz du SIVSC. Pour rappel, la commune de Motz a demandé cette sortie le 15 février 2019 par délibération du conseil municipal, sortie qui a été acceptée par les autres communes adhérentes le 25 mars 2019.

Le conseil municipal accepte ce projet de convention.

Organisation des différents services pour la rentrée scolaire 2019 suite à cette sortie :

Monsieur le Maire et le conseil municipal souhaitent que cette sortie du SIVSC soit la plus transparente possible pour les bénéficiaires des différentes compétences qui avaient été déléguées au SIVSC, et que la commune reprend à sa charge.

-Pour l'année scolaire 2019-2020, le conseil municipal s'engage à remplacer l'ancien dispositif « Chautagn'pass » par le **coupon « Motz-Loisirs »**, en participant financièrement à l'inscription des enfants de Motz aux activités de loisirs, artistiques, sportives et / ou culturelles. Cette aide s'élèvera à 20 euros par enfant âgé de 3 à 17 ans inclus, résidant à Motz, pour toute adhésion à une association à but non lucratif. Cette participation se matérialisera par un coupon que les parents devront remettre à l'association de leur choix, au moment de l'adhésion de(s) enfant(s). L'association déduira des frais d'inscription la somme de 20 euros (voir document ci-joint)..

-Accueil péri-scolaire pour la rentrée 2019 :

Suite à la sortie de la commune de Motz du SIVSC, le conseil municipal souhaite proposer aux enfants des activités périscolaires après les journées d'école, au sein de son cœur de village (voir document ci-joint).

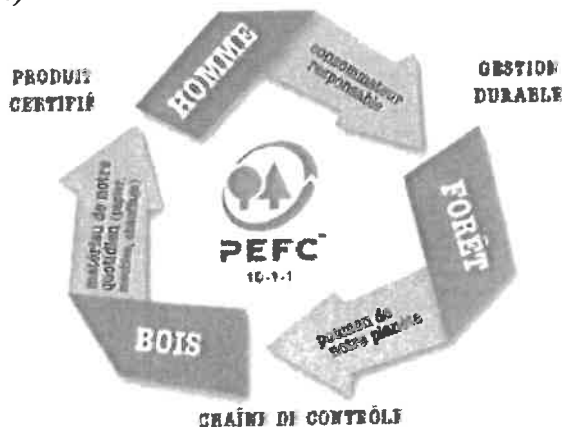
-Centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires) :

L'accès au centre de loisirs géré par le SIVSC restera ouvert aux familles de Motz moyennant une majoration de 25% du tarif. Le conseil municipal s'engage à compenser ce surcoût.

Les modalités et les détails de ces nouveaux services sont joints à ce compte-rendu. Pour toute question , il est recommandé de s'adresser au secrétariat de mairie.

Adhésion de la commune au PEFC :

Le conseil municipal décide d'adhérer à nouveau au PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) pour la somme de 50 euros par an. Cette adhésion permettra à la commune de bénéficier de subventions lors des différents travaux sur son territoire (entretien , chemins de montagne, ...)



INFORMATIONS GENERALES

Le conseil municipal rappelle les dates des prochaines élections municipales, qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2020. Ce prochain mandat engagera les élus pour 6 ans.

USAGES DE L'EAU-VIGILANCE	BRUITS DE VOISINAGE
<p>Arrêté préfectoral du 18 juin 2019 il convient d'adopter une gestion économe de l'eau , afin de retarder les mesures de restriction :</p> <ul style="list-style-type: none">-Réduire les consommations d'eau domestique-Procéder à des arrosages modérés des espaces verts , éviter l'arrosage aux heures les plus chaudes-Restreindre les usages secondaires :nettoyage des voitures, lavages extérieurs,...-Réduire le lavage des voises et trottoirs	<p>Bruits de voisinage Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés, par arrêté préfectoral, qu'aux horaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- les jours ouvrables : de 8hs30 à 12hs00 et de 14hs00 à 19hs30- les samedis : de 9hs00 à 12hs00 et de 15hs00 à 19hs00- les dimanches et jours fériés : de 10hs00 à 12hs00

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE



Les feuilles



Les fleurs , puis les graines

Très allergène , il faut l'arracher dès l'arrivée des petites pousses avant la floraison , donc la montée en graines .Elle colonise rapidement les surfaces, mais il est possible de s'en débarrasser.

BIBLIOTHEQUE

Fermée en août
Horaires : lundi de 14h45 à 16h45
Mercredi de 9h à 11h
Route des vignes
Les bénévoles sont bienvenus.

A lire :12 Romans du Prix Rosine Perrier
Donnez votre avis avant le 9 septembre

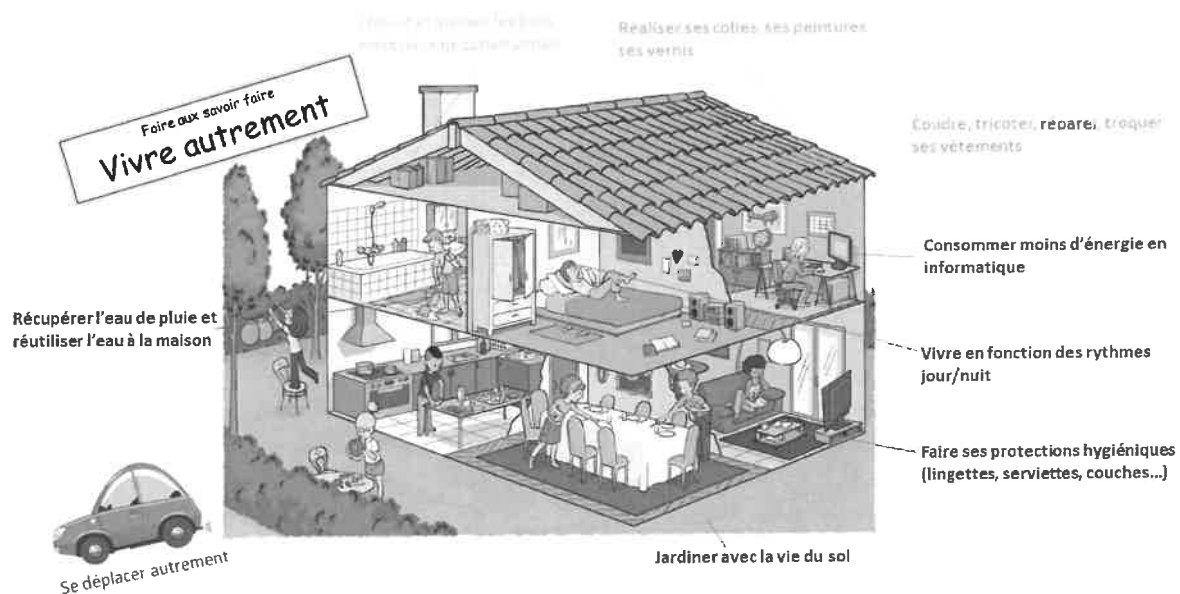
8 Romans du Prix de la Vache qui lit pour les enfants de 8 à 11 ans –
Remise des prix lors du festival
« Au bonheur des mômes »

FOIRE AUX SAVOIR-FAIRE

Dimanche 13 octobre

Devant la mairie

VIVRE AUTREMENT



Parmi ces propositions, laquelle vous intéresse pour proposer un atelier lors de la foire ? seul, en binôme voir en trinôme ?

Avez-vous dans vos connaissances une. des personnes qui pourraient proposer un atelier?

Pour rappel : il n'y a pas besoin d'être expert.e sur le sujet, au contraire, vous pouvez même avoir envie d'expérimenter en vue de la foire. Contact : adjoints@motz.fr

Marché de Producteurs


Tous les mardis de 18H à 21H
A l'Espace Sport et Nature du
Fier à Motz



ESPACE SPORT ET NATURE
DU FIER
73 310 MOTZ



Contact : 06 86 44 44 03



AIX LES BAINS
RIVIERA
DES ALPES

GIRLS TALK

Pop / Soul / Funk / Rock

CONCERT GRATUIT

Samedi 17 Août
18H00
Espace Sports et
Nature du Fier
(Motz)

Informations au 04 79 88 68 00

Animations-Nature 1

Tous les jeudis - A partir de 9h-RV à l'accueil

Jeudi 25 juillet ; Jeudi 8 août ; Jeudi 22 août



A la découverte des oiseaux du site sur le sentier ornithologique.

Observation aux jumelles et à la longue vue.

Découverte de la faune aquatique. Observation des libellules et pêche à l'épuisette pour identifier les petites bêtes de l'eau.

Petits jeux autour des oiseaux : Quels sont les caractéristiques pour être un oiseau ? ; Une plume à quoi ça ressemble ? Et jouons à être des oiseaux !



Vacancéole



AIX LES BAINS
RIVIERA
DES ALPES

CONTACT : 06 86 44 44 03

Animations-Nature 2

Tous les jeudis - A partir de 9h-RV à l'accueil

Jeudi 1er août ; Mardi 13 août ; Jeudi 29 août



ENQUETE OISEAUX

Prise en main des jumelles.

Enquêtons à l'aide de jumelles ainsi que de photos d'oiseaux accrochées dans les arbres et arbustes

CONSTRUCTION DE NICHOURS A MESANGES

Les niochirs seront laissés au centre de vacances. Ils permettront d'agrémenter le refuge et d'accueillir plus de biodiversité.

ECOUTE DE CHANTS D'OISEAUX



Vacancéole



AIX LES BAINS
RIVIERA
DES ALPES

CONTACT : 06 86 44 44 03



NOUVEAU



Accueil Périscolaire-Rentrée 2019

Pour qui : tous les enfants scolarisés de la petite section de maternelle au CM2

Où : à l'École de MOTZ

Quand : de 16h45 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Suite à sa sortie du SIVCS, la Commune de Motz a souhaité proposer aux enfants, au sein de son cœur de village, des activités périscolaires après les journées d'école.

Soucieuse de la qualité des activités et consciente de l'exigence d'un encadrement sérieux, la municipalité a travaillé et a confié ce service à une association locale compétente dans les domaines de l'animation et de l'enfance. Espérant que ces activités sauront satisfaire le plus grand nombre, tous les acteurs de ce nouveau dispositif resteront bien sûr à votre écoute pour ajuster et faire évoluer ces prestations, dans le but de rester au service des familles.

Déroulement

Les enfants seront accueillis par une animatrice à l'arrivée du bus de Serrières et à la sortie de l'école de Motz.

Un goûter sera fourni aux enfants. Ils pourront ensuite profiter d'une activité proposée par l'animatrice (loisirs créatifs, jeux sportifs...). A partir de 17h45, commencera l'aide aux devoirs.

Les enfants et les parents sont sollicités pour donner des idées, leur avis afin d'améliorer ce service organisé par la commune avec l'ALCC.

Modalités d'inscription (directement auprès de l'ALCC)

Lors de la première inscription, quelques renseignements vous seront demandés.

- **Par mail au centre socioculturel ALCC** : accueil@alcc73.fr
Merci d'indiquer les jours où vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s).
- **Directement au Centre social** au 90 chemin des Choîtres à Chindrieux
(selon les horaires d'ouverture suivants)
Lundi et Mardi 9h 12h et 14h 18h -**Mercredi et Vendredi**: 9h 12h et 14h à 17h-**Jeudi** : 9h 12h
Horaires d'été : 8h 13h (fermeture du 5 août au 18 août 2019)
- **Par téléphone** : 04.79.54.52.54

Modalités de facturation

L'animatrice note pour chaque enfant son heure d'arrivée et de départ. Elle transmet au centre socioculturel ALCC les éléments à chaque fin de semaine. Une facturation est transmise à chaque période (Nov-Déc-Fév-Avril-Juin). Il est possible de consulter, sur simple demande, auprès de la Directrice de l'association, les éléments qui auront servi à la facturation.

Tarifs

QF - 290€ :	0,4 € le quart d'heure
QF de 291 à 560 €	0,55 € le quart d'heure
QF de 561 à 701 €	0,70 € le quart d'heure
QF de 702 à 999€	0,80 € le quart d'heure
QF + 1000€	0,90 € le quart d'heure



REMPLACEMENT DU CHAUTAGN'PASS PAR LE COUPON MOTZ-LOISIRS

Pour l'année scolaire 2019-2020, la Commune de Motz s'engage à participer financièrement à l'inscription des enfants aux activités de loisirs, artistiques, sportives et/ou culturelles.



Cette aide s'élèvera à 20 euros par enfant, âgé de 3 ans à 17 ans inclus, résidant à Motz, pour toute adhésion à une association à but non lucratif.



Cette participation se matérialisera par un « coupon » que vous devrez remettre à l'association de votre choix, au moment de l'adhésion de votre (vos) enfants(s). L'association déduira de vos frais d'inscription la somme de 20 euros, puis elle recevra, de la part de la Commune, le versement de cette subvention.

Espérant que cette proposition convienne au plus grand nombre d'entre vous, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Si vous êtes intéressés par ce service, alors nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec le secrétariat de mairie, avant le 05 septembre 2019, pour l'impression du coupon nominatif réservé à votre enfant. Pour ce faire, il vous suffit de compléter ce document et de le déposer au secrétariat de mairie.

Coordonnées du secrétariat de mairie : 04.79.63.71.70 - commune@motz.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie : Mardi de 13h00 à 17h30 - Jeudi de 13h00 à 16h45 - Samedi de 9h00 à 12h00

Enfant 1: Nom..... Prénom

 Date de naissance Classe.....

Enfant 2: Nom..... Prénom

 Date de naissance Classe.....

Enfant 3: Nom..... Prénom

 Date de naissance Classe.....

Représentant légal Nom..... Prénom

 Tél Mail

 Adresse